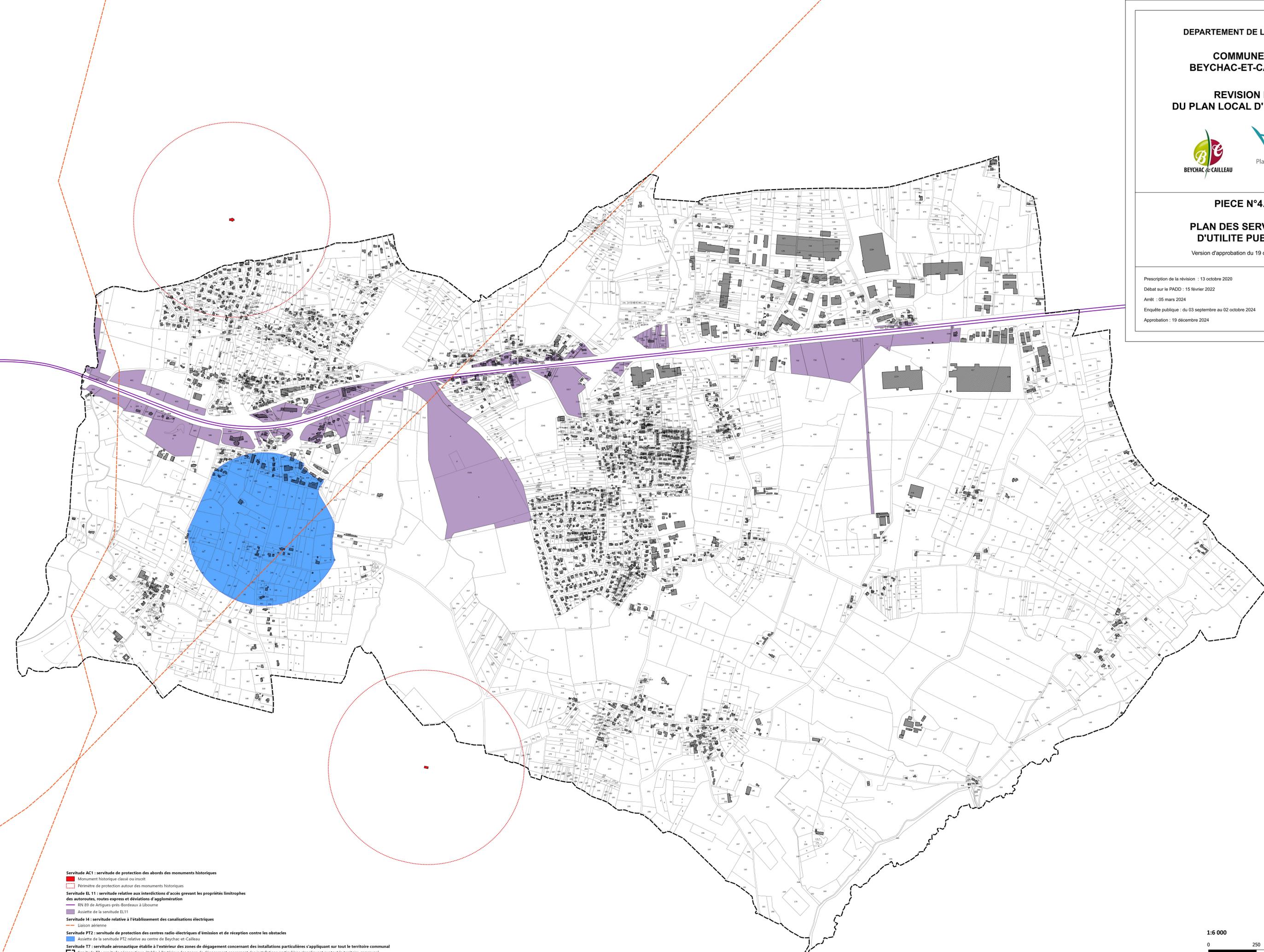




Prescription de la révision : 13 octobre 2020
Débat sur le PADD : 15 février 2022
Arrêt : 05 mars 2024
Enquête publique : du 03 septembre au 02 octobre 2024
Approbation : 19 décembre 2024



- Servitude AC1 : servitude de protection des abords des monuments historiques
- Monument historique classé ou inscrit
- Périmètre de protection autour des monuments historiques
- Servitude EL 11 : servitude relative aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et déviations d'agglomération
- RN 89 de Artigues-près-Bordeaux à Libourne
- Assiette de la servitude EL11
- Servitude I4 : servitude relative à l'établissement des canalisations électriques
- Liaison aérienne
- Servitude PT2 : servitude de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles
- Assiette de la servitude PT2 relative au centre de Beychac-et-Cailleau
- Servitude T7 : servitude aéronautique établie à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières s'appliquant sur tout le territoire communal
- Servitude T7 : servitude aéronautique établie à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières s'appliquant sur tout le territoire communal

